

FICHE OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

AGENCES / A.T.C.

(A remplir ensemble)

AGENCES : _____ / _____

 MAGASIN DIRECTION COMMERCIALE ATC

ATC NOM : _____

N° ATC : _____

COORDONNÉES CLIENTS

Classement Client : _____

NOM : _____ ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____ TÉL : _____

E-MAIL : _____ FAX : _____

CONTACTS

NOM PRÉNOM

TÉLÉPHONE

E-MAIL

DIRIGEANT : _____

COMPTABILITÉ ADMINISTRATIF : _____

CONDUCTEUR : _____

CHEF DE CHANTIER : _____

PERSONNES HABILITÉES : _____

(A ENLEVER DE LA MARCHANDISE)

ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS

STATUT : _____ CAPITAL : _____ N° TVA INTRA : _____

R.C.S. OU SIRET : _____ C.A. / N-1 : _____ EFFECTIF : _____

FACTURATION | CONDITIONS ET DÉLAI DE RÈGLEMENT | MODE DE RÉCEPTION DES FACTURES

JOINDRE UN RELEVÉ IDENTITÉ BANCAIRE + K BIS DE MOINS DE 3 MOIS + LETTRE À EN TÊTE

• FACTURE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE

• UN BON DE COMMANDE DE VOTRE ENTREPRISE EST-IL OBLIGATOIRE

 OUI NON

• RÈGLEMENT : 30 JOURS À DATE DE FACTURE

 LCR DIRECTE BILLET À ORDRE SIGNÉ VIREMENT

SIGNATURE

PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ ».

Facture inférieure à 50 €, frais de facturation : 3,60 €
Frais bancaires en vigueur induits par une traite revenue impayée : 10,56 €

Les retards de paiement donneront lieu de plein droit et après mise en demeure préalable à une pénalité de retard au taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points (le taux à prendre en compte est le taux en vigueur au 1er janvier, pour chaque facture émise au 1er semestre et le taux applicable au 1er juillet, pour chaque facture émise au second semestre) ainsi qu'à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sans préjudice du paiement de l'ensemble des éventuels frais de justice, d'instance, d'action ou de recouvrement.

Si vous cochez e-mail, vous confirmez vouloir recevoir vos factures uniquement par voie électronique . Par la présente, vous acceptez de ne plus recevoir de factures papiers par voie postale.

 COURRIER par voie postale

 E-MAIL par voie électronique

E-MAIL FACTURATION : _____

Cette adresse mail sera celle utilisée pour l'envoi des factures

COMMENTAIRE

CACHET DE L'ENTREPRISE

DATE

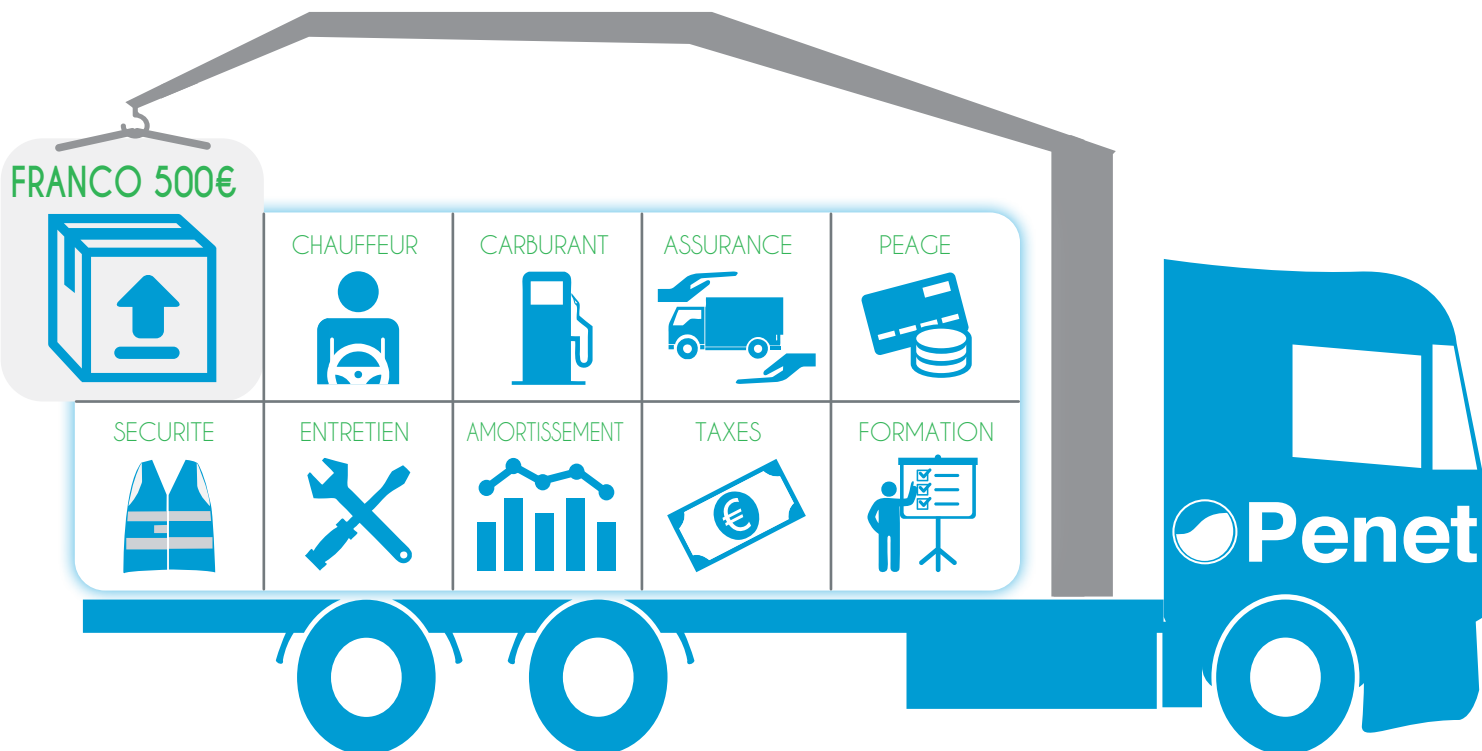
SIGNATURE

PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ ».

Toute commande est soumise aux conditions générales de vente figurant au verso des présentes, que le client accepte expressément sauf accord particulier et écrit y dérogeant.

La société PENET PLASTIQUES demeure propriétaire des produits livrés dans le cadre du présent contrat jusqu'au paiement intégral du prix convenu. Cette clause, de réserve de propriété ne fait pas obstacle, dès la livraison des produits, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Tous litiges éventuels entre professionnels seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de CAEN auquel il est fait expressément et par avance attribution de juridiction et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les retards de paiement donneront lieu de plein droit et après mise en demeure préalable à une pénalité de retard au taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points (le taux à prendre en compte est le taux en vigueur au 1er janvier, pour chaque facture émise au 1er semestre et le taux applicable au 1er juillet, pour chaque facture émise au second semestre) ainsi qu'à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sans préjudice du paiement de l'ensemble des éventuels frais de justice, d'instance, d'action ou de recouvrement. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

DES CAMIONS ADAPTES A VOS BESOINS POUR VOUS SATISFAIRE AU QUOTIDIEN



POUR GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ !

UNE PARTICIPATION FINANCIERE SERA DEMANDÉE



NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER

Des TUBES en 6ml
du Ø 12 au Ø 2400



Des RACCORDS
du Ø 16 au Ø 800



Des FOSSES ou CUVES P.E.
Jusqu'à 10 m³



RAPPEL NUMÉROS D'URGENCE : DEPUIS UN FIXE : POMPIER 18 - SAMU 15 D'UN TÉLÉPHONE MOBILE : 112

ENTREPRISE D'ACCUEIL		ENTREPRISE INTERVENANTE	
RAISON SOCIALE	_____	RAISON SOCIALE	PENET PLASTIQUES
ADRESSE	_____	ADRESSE	6 Rue de l'Avenir
CODE POSTAL VILLE	_____	CODE POSTAL VILLE	14650 CARPIQUET
TÉLÉPHONE	_____	TÉLÉPHONE	02-31-71-70-70
FAX	_____	FAX	02-31-71-70-71
CHEF D'ENTREPRISE	_____	CHEF D'ENTREPRISE	Mr Thierry PENET
RESPONSABLE SÉCURITÉ	_____	RESPONSABLE SÉCURITÉ	Mr Gilles LAINE
		EMAIL	g.laine@penettp.fr

LIEU DE CHARGEMENT OU DE DÉCHARGEMENT			
REPLIR AUTANT DE PROTOCOLES QU'IL Y A DE DÉPÔTS			
ADRESSE DU DÉPÔT DE LIVRAISON	_____		
ADRESSE	_____		
CODE POSTAL	VILLE	_____	
TÉLÉPHONE	point GPS	_____	

PERSONNES A CONTACTER SUR SITE			
CONTACT PRINCIPAL		SUPPLÉANT	
NOM	_____	NOM	_____
PRÉNOM	_____	PRÉNOM	_____
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	_____	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	_____
NUMÉRO DE PORTABLE	_____	NUMÉRO DE PORTABLE	_____

HORAIRES D'OUVERTURE		
	MATIN	APRÈS-MIDI
du LUNDI au JEUDI	_____	_____
le VENDREDI	_____	_____
AUTRE : ÉTÉ / HIVER	_____	_____

CIRCULATION INTERNE
JOINDRE UN PLAN DE CIRCULATION INTERNE EN MENTIONNANT LES DIFFÉRENTS SERVICES ACCESSIBLES : INFIRMERIE, WC, DOUCHE, ETC...
CONTRAINTES PARTICULIÈRES LIÉES À LA CIRCULATION :

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR L'OPÉRATION	
ENTREPRISE D'ACCUEIL	ENTREPRISE INTERVENANTE
TRANSPALETTE	CAMION (GRUE) 26 T, 19 T, 16 T, 12 T ou 3,5 T ENCOMBREMENT PATINS DÉPLOYÉS: 6,04 m TRANSPORTEUR SOUS-TRAITANT
CHARIOT ÉLÉVATEUR AVEC CARISTE	
PERSONNEL POUR ASSISTER AU DÉCHARGEMENT	
AUTRES MATÉRIELS (À DÉFINIR PRÉCISEMENT) :	LE CHAUFFEUR DE PENET PLASTIQUES N'EST PAS AUTORISÉ À UTILISER LE MATÉRIEL DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

NATURE DU CALAGE DU VÉHICULE	
ENTREPRISE D'ACCUEIL	ENTREPRISE INTERVENANTE
_____	RESPONSABILITÉ DU CHAUFFEUR PENET PLASTIQUES
_____	FREIN DE PARC
_____	MISE EN PLACE DES PATINS STABILISATEURS POUR LA GRUE

CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Entreposage, stockage et calage de la marchandise sous la responsabilité de l'entreprise d'accueil

Observations particulières: _____

ENTREPRISE INTERVENANTE

- L'accès à la zone de manoeuvre doit être dégagée.
- Le chauffeur a l'interdiction de décharger à la grue sous ou auprès d'une ligne électrique.
- De décharger à la grue sans déployer les patins stabilisateurs
- De mettre de la marchandise en fosse ou en tranchée.
- De pratiquer le bardage tube par tube.
- De décharger auprès d'une tranchée ou sur un terrain non stabilisé
- Aucune présence d'animaux sur la zone de déchargement.
- Pendant les manoeuvres aucune personne de l'entreprise d'accueil dans le périmètre de sécurité du véhicule.
- Interdiction de décharger sans visibilité.

CONDITIONNEMENT

ENTREPRISE D'ACCUEIL

ENTREPRISE INTERVENANTE

Fardeaux, Palettes, Rouleaux, Cartons, Couronnes, Vrac la quantité unitaire figure sur le Bon de Livraison

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES LIÉES À LA NATURE DES PRODUITS ET/ OU AUX ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

ENTREPRISE D'ACCUEIL

ENTREPRISE INTERVENANTE

RELATIF AUX PRODUITS:

Pour colle et solvant



FACILEMENT INFLAMMABLE



IRRITANT

Pour Produits pulvérulents :

ciment, mélange de ciment modifié avec ou sans additif



IRRITANT

En cas d'incident :

Conduite à tenir disponible sur le site :

www.penet-plastiques.fr

Fiche Sécurité sur demande par mail :

c.chilard@penettp.fr

Relatif aux conditions et matériels:

Risque lié aux manoeuvres de conduite

Risque lié à la manutention

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE DU CHAUFFEUR FOURNIS PAR :

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Localisation de l'infirmerie : _____

Moyens mis à disposition : _____

ENTREPRISE INTERVENANTE



GILET FLUO



CHAUSSURE SÉCURITÉ



GANT



CASQUE



GYROPHARE

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU TOUT INCIDENT

ENTREPRISE D'ACCUEIL

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Nom _____

Téléphone _____

RESPONSABLE DU SITE

Nom _____

Téléphone _____

SUPPLÉANT

Nom _____

Téléphone _____

ENTREPRISE INTERVENANTE

En cas d'urgence, prévenir :

les pompiers **18**

Le SAMU ou le SMUR **15**

d'un portable **112**

RESPONSABLE LOGISTIQUE

Giovanni ADAMI 06 08 92 30 58

RESPONSABLE SÉCURITÉ

Gilles LAINE 06 75 23 38 18

PENET PLASTIQUES

Standard 02 31 71 70 70

SIGNATURES

DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PROTOCOLE DE SÉCURITÉ : 23 MARS 2011

Ce protocole est valable à compter de sa réception et sera actualisé en cas d'évolution significative des risques et situations à risques pour l'homme et ou pour l'environnement. L'entreprise utilisatrice et l'entreprise intervenante s'engagent à s'informer mutuellement de l'évolution des risques.

ENTREPRISE D'ACCUEIL

NOM : _____

DATE : _____

VISA : _____

ENTREPRISE INTERVENANTE

NOM : _____

DATE : _____

VISA : _____

Mr Thierry PENET PDG

Le 01 Janvier 2021

Article 1 – STIPULATIONS PRELIMINAIRES

1.1 Les présentes conditions générales annulent et remplacent les conditions précédemment applicables et régissent les rapports entre notre société et ses clients professionnels. Tout autre document émis par notre société et notamment prospectus ou publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative, exception faite des catalogues qui précisent notamment les différentes caractéristiques des produits, les modalités d'utilisation, certaines obligations environnementales ou bien encore les normes applicables aux produits concernés.
1.2 Le fait que l'une des parties ne se prévale pas à un moment donné des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement ces dernières. L'annulation d'une clause de ces conditions n'affectera pas la validité des conditions dans leur ensemble. La version des présentes conditions établie en langue française prévaudra sur toute traduction qui pourra en être faite.
1.3 L'acceptation par le client d'une offre émise par notre société entraîne son adhésion aux présentes conditions, sauf accord dérogatoire expressément acceptée par notre société.

Article 2 : OUVERTURE DE COMPTE – COMMANDES – INFORMATIONS DU CLIENT

2.1 Avant toute commande du client, ce dernier est tenu d'effectuer une ouverture de compte auprès de notre société en adressant notamment les documents suivants : Un RIB, Lettre à en-tête de sa société, les présentes Conditions générales de vente signées et munies du cachet du client, le formulaire d'ouverture de compte PENET PLASTIQUES dûment rempli.
2.2 Le client s'engage à transmettre à notre société ses commandes dans des délais permettant à cette dernière d'être en mesure de s'organiser en conséquence pour remplir ses obligations contractuelles.
2.3 Le client s'engage à communiquer à PENET PLASTIQUES l'ensemble des éléments permettant la fourniture des matériels et la réalisation des prestations de transports ou de location de machines.

Article 3 : DELAIS DE LIVRAISON ET DE REALISATION DES PRESTATIONS

Notre société s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer au client les quantités commandées et pour le tenir informé dans les meilleurs délais de toute difficulté prévisible ou rencontrée concernant la livraison de tel ou tel produit ou la réalisation des prestations. Les délais de livraison ou de réalisation des prestations mentionnés sur les commandes sont donnés à titre indicatif dans la limite des stocks disponibles et en fonction des possibilités de réalisation technique et notamment des disponibilités d'approvisionnement.

Article 4 : PRIX / PAIEMENT

Les produits sont vendus par notre société au client selon le barème tarifaire en vigueur au jour de la commande. Notre société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Néanmoins, aucune modification postérieure à la prise de commande ne pourra être appliquée, exception faite des commandes relatives à des chantiers de plus de six mois pour lesquels les produits pourront subir une hausse ou une baisse du cours des matières premières.

est portée sur facture et payable en même temps que les produits. La désignation minorée n'est exigible qu'après restitution des palettes et emballages correspondants, retournés en bon état et dûment réceptionnés en nos dépôts. Sauf convention contraire, nos produits et prestations sont payables comptant, nets et sans escompte au jour de la commande auprès de notre société. En cas de délais de paiement accordés, toute dégradation de note de l'assurance crédit de notre société pourra modifier les délais de paiement convenus.

Article 5 – RECEPTION-RETOUR DE PRODUITS

5.1 Le Client est tenu d'assurer personnellement la réception des produits vendus et doit donc être présent aux lieux et jour de la livraison ou de la remise. Les éventuelles réserves consécutives à la réception des produits par le client doivent être formulées de façon précise, quant à leur objet et leur motivation.
5.2 Compte tenu des spécificités des produits vendus par PENET PLASTIQUES et de la typologie de clientèle de nos clients, notre société peut être amenée, sous réserve de son accord exprès, à reprendre des produits vendus non utilisés par les clients.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

6.1 PENET PLASTIQUES s'efforcera de réaliser les obligations définies dans les commandes. Les garanties accordées sur les produits vendus et/ou installés correspondent strictement à celles qui ont été consenties à PENET PLASTIQUES pour chaque type de produit par ses propres fournisseurs et consistent seulement dans le remplacement ou la réparation des produits ou pièces reconnues comme défectueuses.
6.2 Les produits vendus par PENET PLASTIQUES sont vendus pour l'usage, la destination, les caractéristiques techniques et l'affectation prévues.

Article 7. RESERVE DE PROPRIETE

Les produits vendus par notre société demeurent sa propriété jusqu'au paiement intégral du prix en principal, frais, intérêts et accessoires par le client. Toutefois les risques sont transférés dès la délivrance des produits. En tout état de cause, les produits en stock chez le client seront présumés être ceux impayés.

ARTICLE 8. DONNES PERSONNELLES – INFORMATIQUES ET LIBERTES

Pour les besoins de traitement de données inhérentes à notre activité commerciale, il vous est précisé que nous pouvons être amenés à collecter, traiter, transférer des données personnelles de nos clients, lesquels disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent, conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et liberté.

ARTICLE 9. DROIT APPLICABLE - CONTESTATIONS

Les parties conviennent que les présentes conditions et leurs conséquences sont soumises au droit français. La langue des présentes et des relations entre les parties est le français. Les parties conviennent que toutes les actions engagées au titre des présentes par les parties se prescrivent par deux ans en application de l'article 2254 du Code civil.

CACHET DE L'ENTREPRISE

DATE SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ».



Penet

Votre négocié spécialisé en



A.N.C.



EVACUATION
EQUIPEMENT SOL



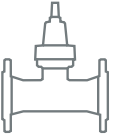
DISTRIBUTION
EC / EF



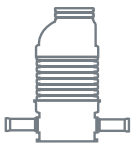
COUVERTURE
VENTILATION



MACONNERIE
GENIE CIVIL



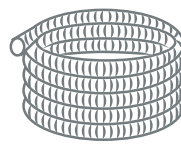
A.E.P.



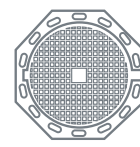
ASSAINISSEMENT
EU / EP



GESTION
DES EAUX



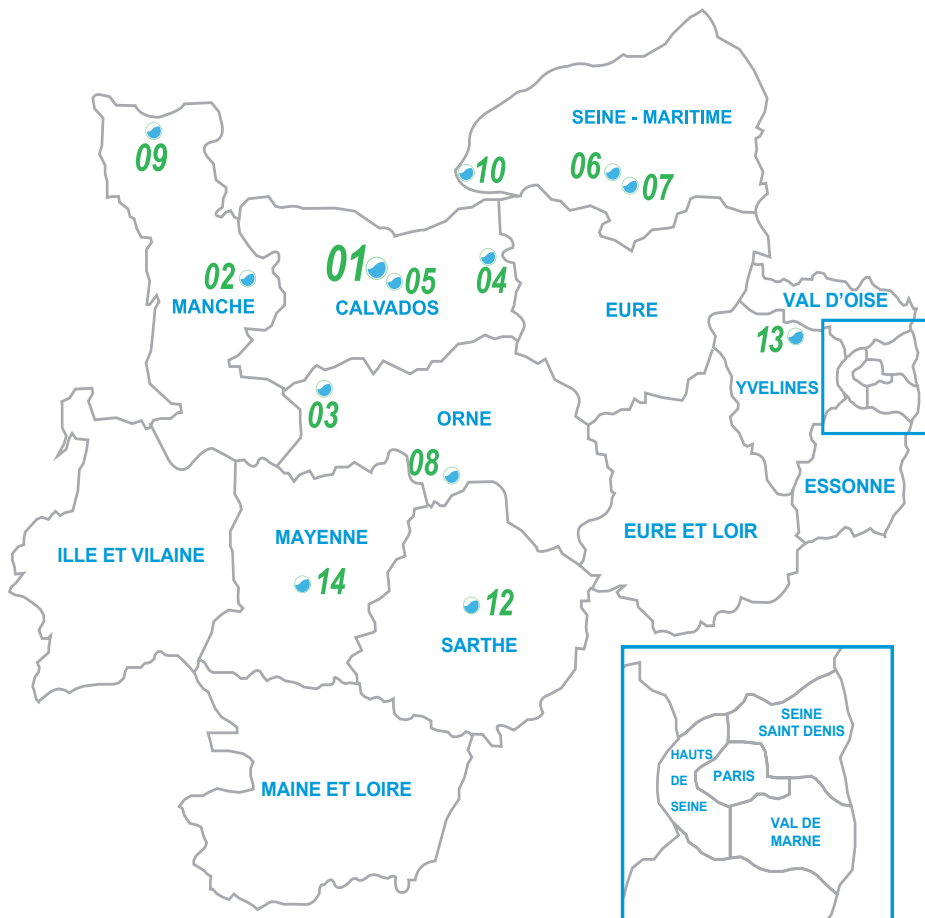
RESEAUX
SEC / GAZ



VRD
ESPACE VERT



E.P.I.
CONSOMMABLES



01/ CARPIQUET

TEL : 02.31.71.70.70
commercial@penettp.fr

02/ SAINT-LÔ

TEL : 02.33.77.80.60
agneaux@penettp.fr

03/ FLERS

TEL : 02.33.62.25.25
flers@penettp.fr

04/ LISIEUX

TEL : 02.31.48.17.17
lisieux@penettp.fr

05/ MONDEVILLE

TEL : 02.31.78.70.70
mondeville@penettp.fr

06/ MAROMME

TEL : 02.32.820.820
maromme@penettp.fr

07/ SOTTEVILLE

TEL : 02.35.64.22.00
sotteville@penettp.fr

08/ ALENÇON

TEL : 02.33.32.53.53
alencon@penettp.fr

09/ TOURLAVILLE

TEL : 02.33.71.72.00
tourlaville@penettp.fr

10/ LE HAVRE

TEL : 02.35.11.76.76
lehavre@penettp.fr

12/ LE MANS

TEL : 02.43.14.14.40
lemans@penettp.fr

13/ LES MUREAUX

TEL : 01.78.90.28.28
lesmureaux@penettp.fr

14/ LAVAL

TEL : 02.30.32.30.00
laval@penettp.fr

www.penet-plastiques.fr

Pour les Pros des Réseaux